

La finance durable

Priorités de la gestion de fortune

Rapport 2024 sur les progrès accomplis

Motivation et contexte

— Les banques de gestion de fortune et banques privées suisses veulent contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, à la fois en tant que membres de la société et dans le cadre de leur devoir de diligence à l'égard de leurs clients. Les risques climatiques entraînent également des risques d'investissement dont nous devons tous avoir conscience.

Origine de l'initiative

En 2021, les banques membres de l'ABG ont approuvé un ensemble de mesures publiées dans la brochure «La finance durable – une opportunité pour les banques de gestion». Ce document illustre comment et pourquoi ces banques restent fidèles à leur engagement, ce malgré un environnement réglementaire international extrêmement complexe et fragmenté, ce qui constitue un défi majeur en raison de la nécessaire exportabilité des produits et services. La brochure présente en détail le potentiel, les conditions et les limites d'une contribution appropriée du secteur de la gestion de fortune à la lutte contre la crise climatique. Dans ce contexte, une information transparente et des données brutes comparables et de qualité au niveau de l'économie réelle sont indispensables pour contrecarrer le problème de l'écoblanchiment. Même si le secteur financier génère à lui seul qu'à peine *0,5% de toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) suisses, les banques peuvent néanmoins, en raison de leur fonction économique, apporter une contribution supplémentaire significative à la transformation de l'économie réelle pour d'autres secteurs. Dans ce contexte, une distinction doit être opérée entre les banques

commerciales finançant directement des entreprises et les banques privées servant des clients privés qui investissent leur propre argent. Dans l'intervalle, la plupart des banques privées membres de l'ABPS ont adhéré à l'initiative lancée par l'ABG, et d'autres institutions leur ont emboîté le pas. En concertation étroite avec les banques participantes, les priorités ont été actualisées chaque année, et de nouvelles mesures ont été adoptées. Les progrès de l'initiative par rapport aux années précédentes ont été mesurés en conséquence. L'initiative est toujours ouverte à d'autres banques au demeurant.

Augmentation de la couverture

Il est réjouissant de constater que, par rapport à 2023, l'initiative garde toujours le cap initialement fixé. De façon générale, la mise en œuvre des priorités est en bonne voie, et certains membres ont même déjà pleinement mis en œuvre certaines d'entre elles. Bien que l'initiative compte une banque participante de moins par rapport à l'année précédente, les actifs sous gestion couverts ont quand même continué de croître, passant de CHF 2400 à CHF 2550 milliards de CHF. Nous espérons enregistrer une nouvelle progression au cours des années qui viennent et sommes convaincus que l'initiative va ainsi encore gagner en importance.

Compatible avec les trends réglementaires

Les réglementations et les normes en matière de finance durable évoluent sans cesse et de manière dynamique. En Suisse, ces changements concernent en particulier les questions de transparence et de publication, ce qui se

traduit par un durcissement des règles d'autorégulation en matière d'écoblanchiment. Dans le contexte européen plus large, l'adoption de la directive CSDDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) en particulier pose un nouveau jalon dans la réglementation de la durabilité pour l'économie réelle et la finance.

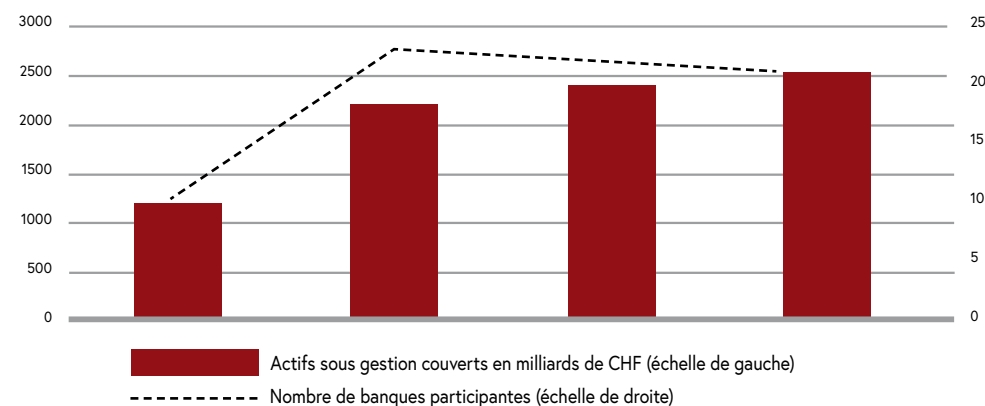
Pour tenir compte de ces développements, les priorités de l'année dernière ont été adaptées, et une nouvelle mesure importante est venue s'ajouter: créer la transparence en relation avec l'utilisation des notions clés de l'univers de durabilité et indiquer à quelles normes/définitions réglementaires ou internationales reconnues elles font référence. De plus, les deux mesures relatives à la trajectoire de réduction des GES ont été rassemblées en une seule en raison de leur connexité, et une mesure antérieure a été clôturée en raison de sa mise en œuvre réussie (signature des Principes d'investissement responsable des Nations Unies d'ici à fin 2022). Le rapport d'avancement de cette année comporte de ce fait treize priorités, qui se répartissent entre les quatre domaines suivants: réduction des émissi-

ons de GES, offre et conseil, formation et publication. Ces priorités sont compatibles tout à la fois avec l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et avec la stratégie du Conseil fédéral dans ce domaine.

Progrès dans la mise en œuvre

De façon générale, les mesures dans les domaines de la formation ainsi que de l'offre et du conseil sont largement mises en œuvre. Par rapport à l'année dernière, de bons à très bons progrès d'implémentation ont été accomplis pour presque toutes les mesures. Quelques banques participantes continuent de faire preuve d'une certaine retenue dans la mise en œuvre des initiatives zéro net. Depuis le début, il est également clair qu'en raison de leurs ressources plus limitées, de petits instituts n'ont pas la capacité de mettre en œuvre aussi rapidement – voire pas du tout – certaines priorités. L'objectif des efforts communs est toutefois d'amener chaque banque le plus loin possible par un échange de connaissances et d'expériences.

Évolution des actifs sous gestion et de la participation



Les 13 priorités pour 2024

Réduction des émissions de GES

L'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2050 ou plus tôt, l'objectif de zéro émission nette compte tenu de toutes les émissions (scope 1 à 3) générées par les propres processus opérationnels, la trésorerie et les mandats de gestion discrétionnaire.

Les membres s'engagent à prendre des mesures pour réduire les émissions de GES, en conformité avec l'Accord de Paris.



- 1 Définir et poursuivre une trajectoire de réduction des GES dans le but d'atteindre un objectif zéro net d'ici à 2050, tel que défini par la «Science Based Target Initiative» (SBTI).



- 2 Développer une stratégie de stewardship, avec des engagements et des activités de coordination, afin de réduire les émissions financées et d'accompagner dans leur transition vers le zéro net les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés, et rendre compte des activités en conséquence.



- 3 Signer l'une des initiatives zéro net pour notre branche (p. ex. Net Zero Asset Managers initiative; Net Zero Banking Alliance; Net Zero Asset Owners Alliance) en 2023 au plus tard.

Offre et conseil

L'objectif est d'élargir l'offre de solutions d'investissement durable et d'approcher activement les clients afin de discuter des risques et des opportunités dans le domaine de l'investissement durable, en conformité avec l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers et de l'Asset Management Association Switzerland.



- 4 Continuer d'intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement (en concordance avec le cadre défini par la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), partie intégrante du plan d'action de l'UE, les modifications apportées aux «critères d'adéquation» MIFID II et la LSFIn).



- 5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables dans les mandats discrétionnaires et offrir au moins une solution d'investissement dédiée tenant aux thèmes du changement climatique et de la décarbonation à partir de 2022.



- 6 Informer les clients proactivement des risques et opportunités en matière de durabilité des possibilités d'investissement proposées, leur présenter de façon transparente la part de leur portefeuille pouvant être considérée comme des actifs sous gestion durables et les aider, le cas échéant, à atteindre des objectifs de décarbonation pour leurs actifs.

Formation

L'objectif est d'intégrer la durabilité à tous les échelons de l'entreprise et de former tous les collaborateurs, en particulier ceux qui sont en contact avec les clients, sur les opportunités et les risques des investissements durables ainsi que sur les évolutions sectorielles et réglementaires.



- 7 Veiller à ce que tous les employés suivent régulièrement une formation sur des aspects fondamentaux de la durabilité et du climat, ainsi que sur le degré de mise en œuvre au sein de l'entreprise.



- 8 Former régulièrement tous les collaborateurs en contact avec la clientèle sur l'offre d'investissement durable de leur institut financier ainsi que sur la manière d'aborder la question de la durabilité avec les clients.



- 9 Soutenir le processus de conseil avec des informations et des supports en relation avec le développement durable et en particulier le climat et la décarbonation qui soient adaptés au niveau de connaissance de chaque client.

Publication

L'objectif est de garantir la transparence des activités liées au développement durable, conformément aux exigences légales, aux normes internationales, aux initiatives clés de la branche et aux principes directeurs.



- 10 Mettre en œuvre les recommandations de la «Task Force for Climate-related Financial Disclosures» (TCFD) et publier les informations requises pour l'exercice 2023 au plus tard.



- 11 Mesurer et publier les émissions de GES résultant de tous les aspects des propres processus opérationnels (scopes 1, 2 et 3) et de la trésorerie sur la base des normes usuelles du protocole GES et du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et œuvrer à la publication additionnelle de toutes les émissions du bilan et des actifs gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires.



- 12 Utiliser les indicateurs Swiss Climate Scores pour permettre une transparence garantissant la comparabilité et la pertinence quant à la compatibilité climatique.



- 13 Créer la transparence en relation avec l'utilisation des notions clés de l'univers de durabilité et indiquer à quelles normes/définitions réglementaires ou internationales reconnues elles font référence.

L'état de mise en œuvre des treize priorités est visualisé ci-joint sur la base des données récoltées dans une enquête réalisée auprès des banques participantes au printemps 2024. Pour mieux évaluer le spectre d'impact de l'initiative dans son ensemble, les résultats des différentes banques ont été pondérés compte tenu de l'importance de leurs actifs sous gestion. La somme totale de référence (100%) résulte de l'ensemble des banques membres de l'ABG et de l'ABPS ainsi que des autres banques participantes qui ne sont pas membres de ces deux associations. Il est admis que les quelques membres de ces deux associations qui n'ont pas participé à cette enquête ne prennent ou ne planifient aucune mesure.

De manière générale, presque partout, l'engagement apparaît important, tout comme la mise en œuvre en cours, en particulier au niveau de la formation ainsi que de l'offre et du conseil, deux domaines où l'on observe déjà maintenant une très large mise en œuvre. En ce qui concerne le domaine de la publication, les Swiss Climate Scores et à présent la mesure durcie de transparence concernant la chaîne de production de valeur continuent de constituer un défi. Il en va de même pour les mesures relatives à la trajectoire de réduction des GES, car elles visent un horizon plus éloigné et prennent dès lors plus de temps jusqu'à leur mise en œuvre complète.

Réduction des émissions de GES

- 1 Trajectoire de réduction des GES pour atteindre l'objectif zéro net d'ici à 2050 (SBTI).
- 2 Développement d'une stratégie de stewardship axée sur la durabilité.
- 3 Signer l'une des initiatives zéro net pour notre branche d'ici à 2023.

Offre et conseil

- 4 Intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement.
- 5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables.
- 6 Offrir aux clients une plus grande transparence quant à la part durable de leur portefeuille.

Formation

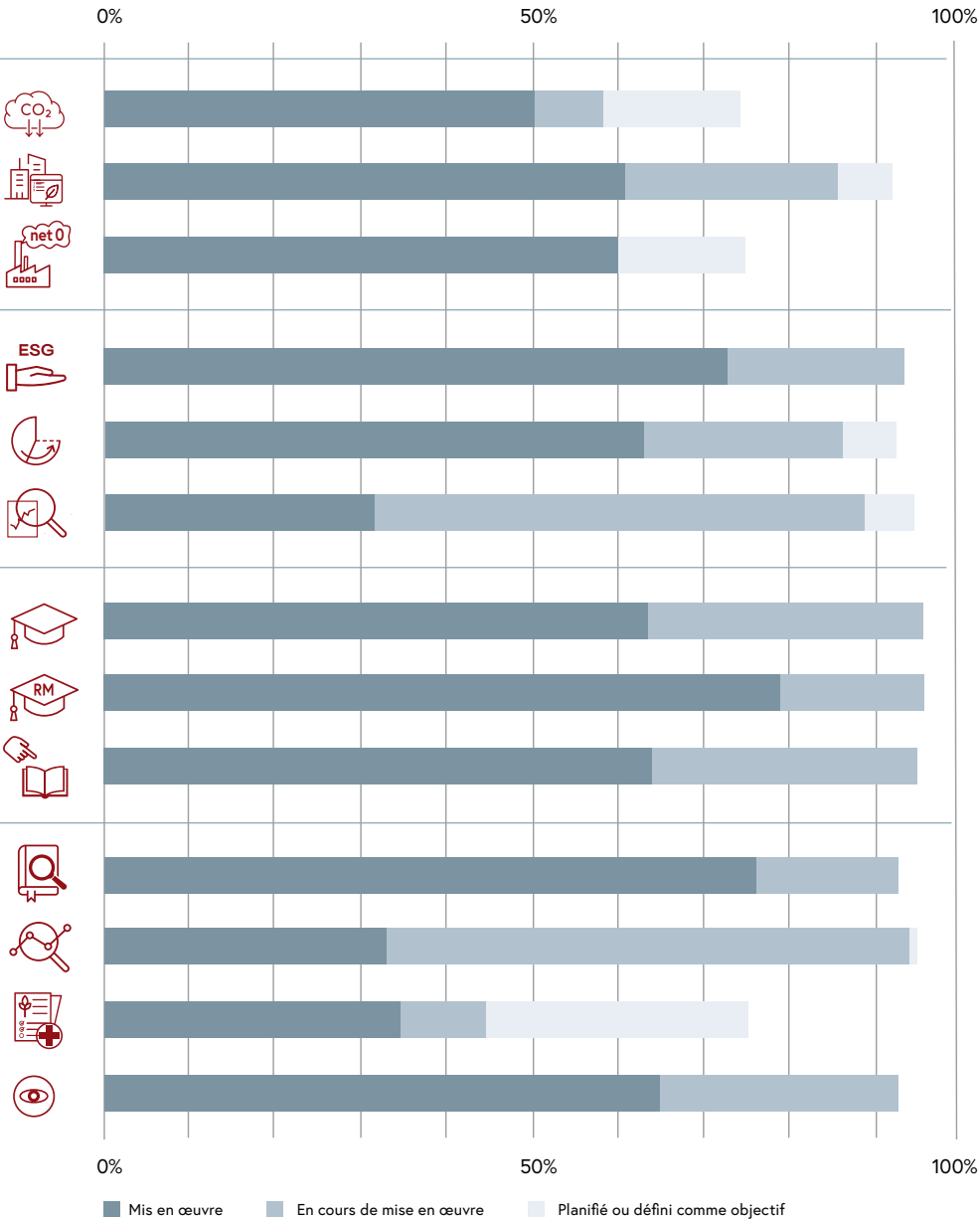
- 7 Veiller à ce que tous les employés suivent une formation de base sur la durabilité.
- 8 Formation et initiation des conseillers à la clientèle à l'investissement durable.
- 9 Fournir des informations et des supports sur le climat et la décarbonation dans le cadre du processus de conseil.

Publication

- 10 Adopter et publier en conformité avec les recommandations TCFD.
- 11 Présenter un rapport sur les mesures au sein de la chaîne de production de valeur (scopes 1, 2 et 3).
- 12 Utiliser les indicateurs Swiss Climate Scores.
- 13 Transparence en relation avec les notions clés et les définitions utilisées.



Résultats de l'enquête en pourcentage des actifs sous gestion couverts



Les progrès par rapport à 2023

Concernant le spectre d'impact de l'initiative dans son ensemble, les progrès réalisés par rapport à l'année 2023 pour chaque mesure sont présentés et spécifiquement commentés ci-dessous.

Globalement, on peut retenir que de bons progrès ont été accomplis. Des progrès tangibles vers un degré d'implémentation supérieur ont été réalisés pour la quasi-totalité des mesures (p. ex. de «en cours de

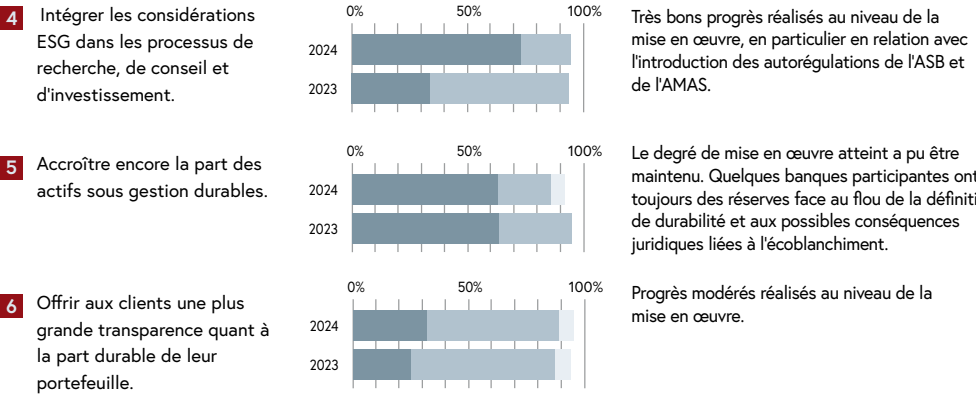
mise en œuvre» à «mis en œuvre» ou de «planifié» à «en cours de mise en œuvre»). On observe un recul explicable uniquement pour la mesure 11 relative à la présentation

d'un rapport sur les mesures au sein de toute la chaîne de production de valeur.

Réduction des émissions de GES

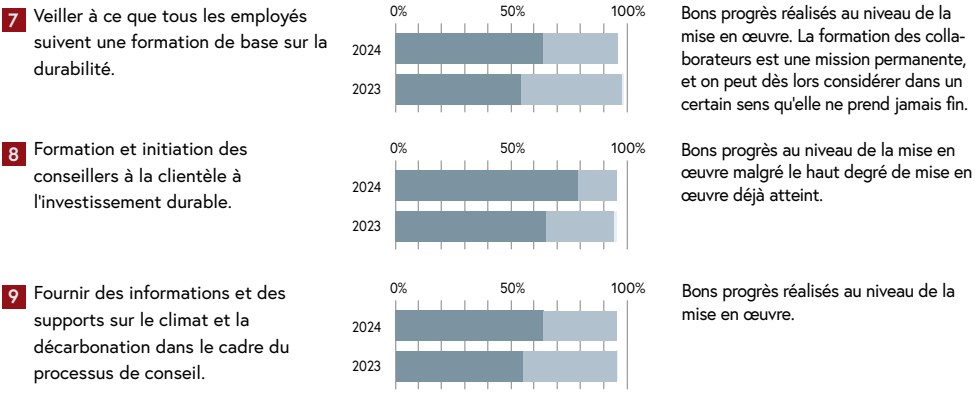


Offre et conseil

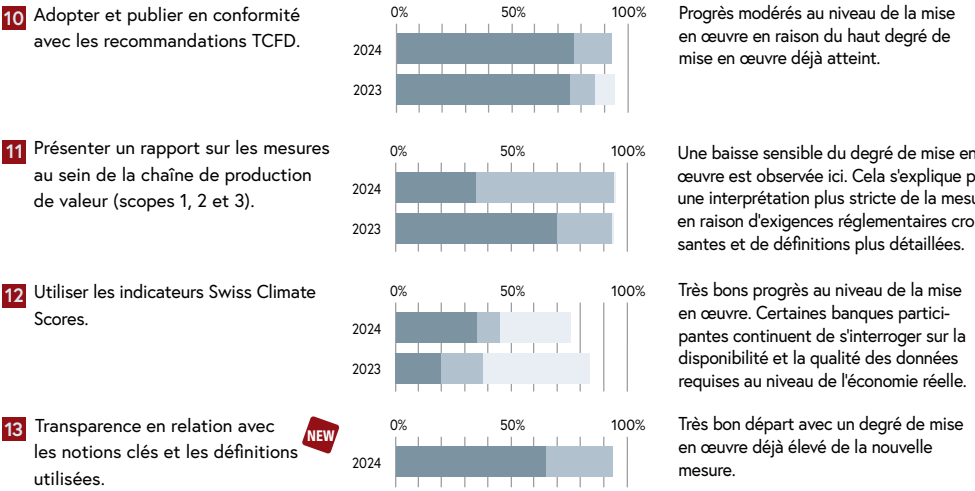


Mis en œuvre En cours de mise en œuvre Planifié ou défini comme objectif

Formation



Publication



Participants

Cette année, 21 banques ont participé au processus de mesure des progrès.
Une banque a choisi de ne pas dévoiler sa participation.



Les produits d'impression
certifiés Cradle to Cradle®
produits par Vögel AG.

AQUILA
Independent.

BONHÖTE
Banquiers depuis 1815

bordier | 1844

ceresio
investors

corner

**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

EFG

J. Safra Sarasin

Julius Bär

IGT Private
Banking

17 96
LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH

MAERKI BAUMANN & CO. AG
PRIVATBANK

MIRABAUD

PICTET
1805

RB Rahn+Bodmer
BANQUIERS SEIT 1750

sco'ag
privatbank basel

**SOCIETÀ
BANCARIA
TICINESE**

UBP
UNION BANCAIRE PRIVÉE

Vontobel

VZ

Contacts:

Pascal Gentinetta, Directeur ABG, Head Public Policy & Stakeholder Management Julius Bär
pascal.gentinetta@juliusbaer.com

Jan Langlo, Directeur ABPS
langlo@abps.ch

Christian Schilz, Président GT ABG Sustainable Finance, Head Corporate Responsibility Vontobel
christian.schilz@vontobel.com

Frank Wulms, Public Policy International Julius Bär
frank.wulms@juliusbaer.com

novembre 2024

**Association de
Banques Privées Suisses**
Vereinigung
Schweizerischer Privatbanken
Association of Swiss Private Banks

Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken
Association de Banques Suisses de Gestion
Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale
Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

**VAV
ABG**